



Commission Méditerranéenne de Développement Durable

Atelier régional
« Promouvoir un tourisme durable en Méditerranée »

2 et 3 juillet 2008, Sophia-Antipolis

ETUDE DE CAS
LES BONNES PRATIQUES
EXEMPLE LA TUNISIE

Jean Mehdi Chapoutot
jmmc@gnet.tn

LA TUNISIE EN BREF

Superficie : 164000 km²

Littoral : 1300 km, dont plage 600 km

Population 10 millions

Taux de croissance 1, 11%

Espérance de vie 73 ans

Taux Urbanisation 65%

Gouvernorats 24

(Délégation : Commune + Hors commune)

Capitale : Tunis (2,5 millions)

Villes importantes : Sfax

Sousse

Bizerte

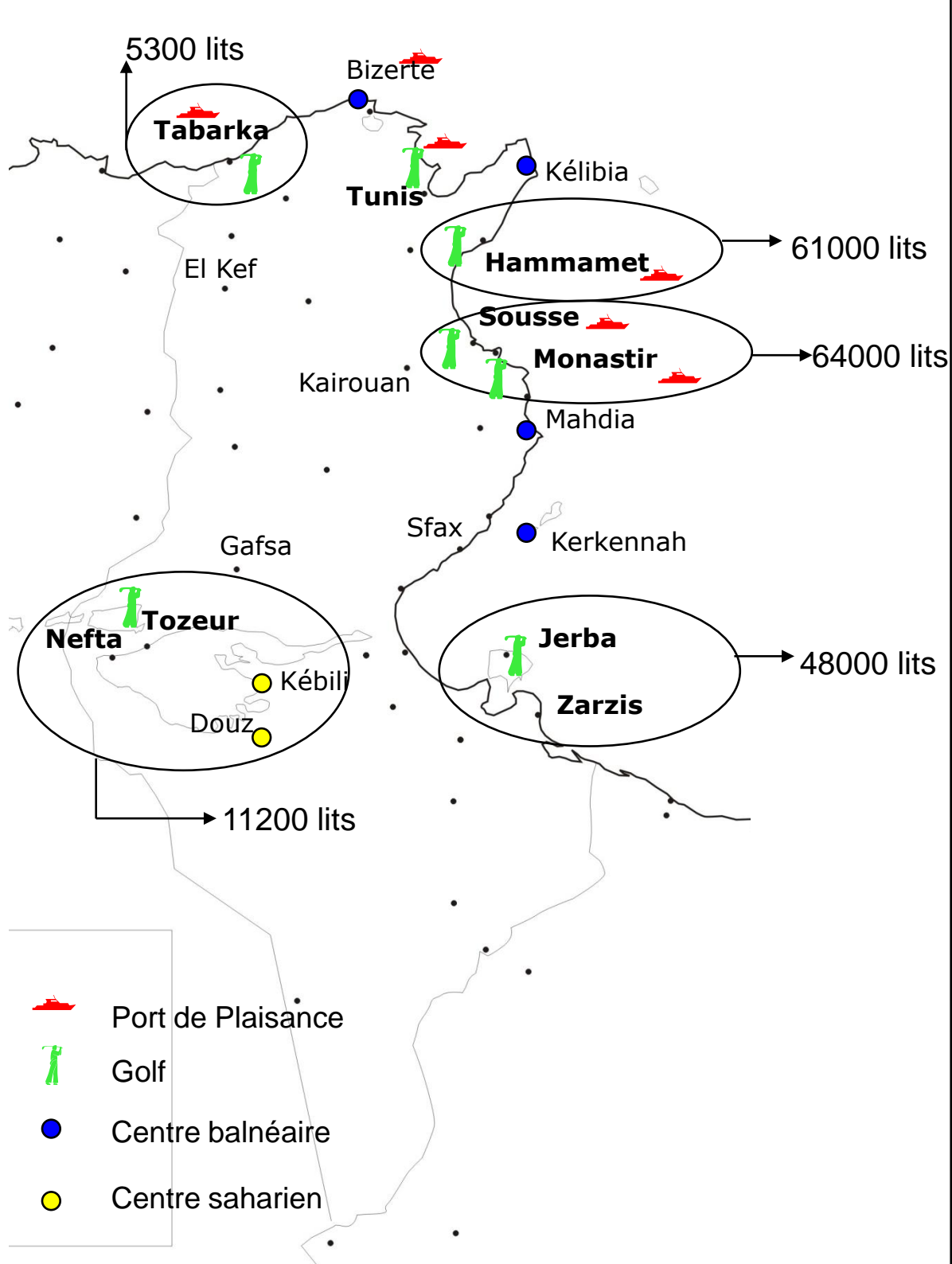
Kairouan

Gabès

Aéroports 7

Autoroutes





TOURISME 2007

▪ Capacité (lits)	236 000
▪ Entrées	6 762 000
▪ Nuitées Non Résidents	34 546 000
▪ Nuitées Résidents	2 815 000
▪ Taux Occupation	51,7 %
▪ Durée Séjour	6,2 jours
▪ Emplois Directs	94 300
▪ Emplois Indirects	283 000
▪ Recettes (Milliards Dinars)	3,1
▪ Rec.tour./Rec.Totales	14%
▪ Taux de couverture du déficit commercial	63,5%
▪ Contribution au PIB	6%
▪ IDE Tourisme (Millions Dinars)	18

LES BONNES PRATIQUES

L'ESPACE

Le tourisme

Moteur de développement

Marqueur de territoire

L'EAU

Le tourisme

Gros consommateur

Affirmation du plaisir

Stratégies mise en place ?

TOURISME - ENVIRONNEMENT

I - L'ESPACE

1. ENTITE JURIDICO - SPATIALE

a. La Zone Touristique : Zones prioritaires Décret 73-162 du 5/04/1973

- ◆ Des études sur la protection de l'environnement (crues des oueds, contrôle de l'érosion, protection contre la pollution)
- ◆ Des études spécifiques (ports de plaisance, terrains de golf, les infrastructures)

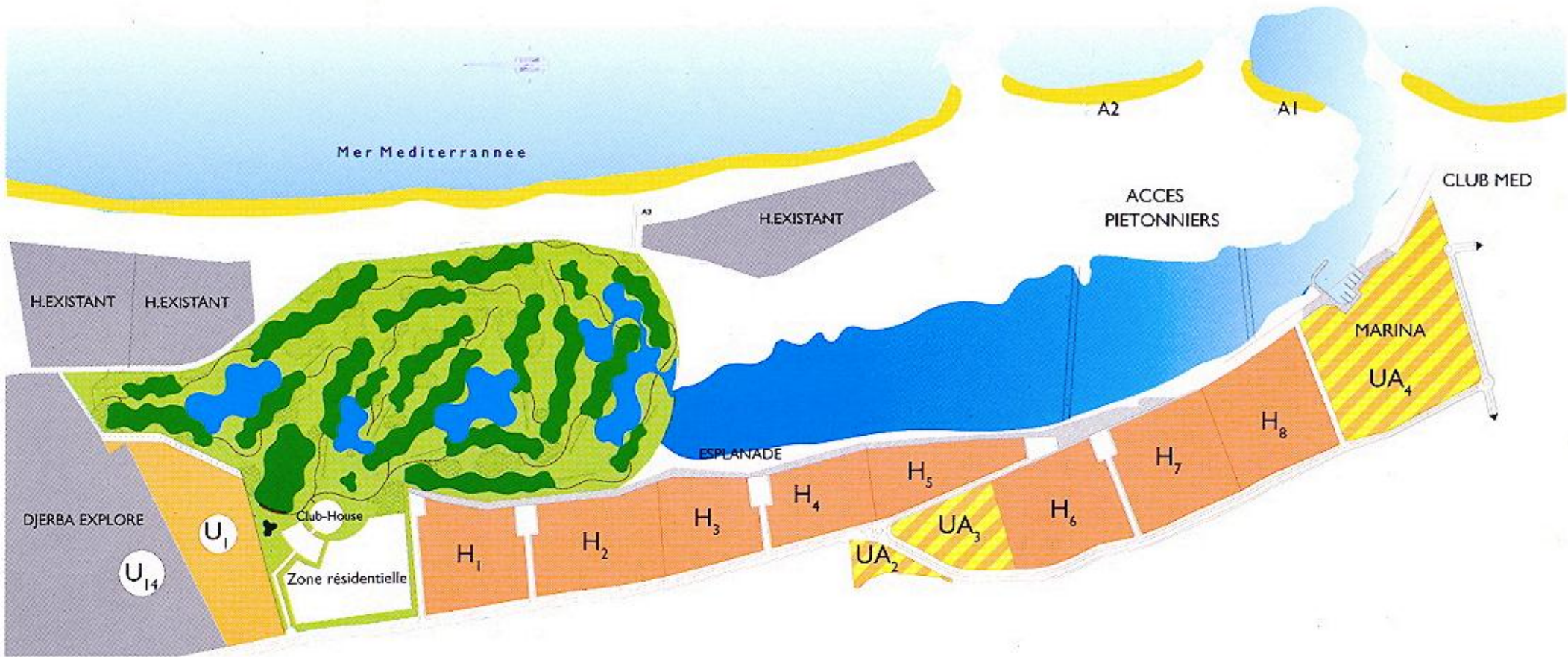
→ **Le Plan d'aménagement** ➔ **décret** et **opposables aux tiers.**

Les infrastructures sont déclarées d'utilité publique.

Urbanisme de zonage

- ◆ Définition de la vocation des îlots H, A, U, E et des espaces verts
- ◆ Superficie et capacité des îlots
- ◆ Nombre de lits à l'hectare : 100 lits / ha.
- ◆ Nombre de baigneurs sur la plage : 12 / m²

→ **Le Règlement d'urbanisme** ➔ COS, CUF, hauteur



b. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Loi n° 94-122 du 28 novembre 1994, portant promulgation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Document d'orientation ➔ Objectifs :

- › Conditionner le cadre de vie
- › Assurer l'exploitation rationnelle des ressources
- › Protéger les zones de sauvegarde, les sites naturels et culturels
- › Assurer la sécurité et la santé publique
- › Garantir une répartition rationnelle entre les zones urbaines et

rurales

Les schémas régionaux de développement spatial

Les zones touristiques doivent être intégrées.



Développement sectoriel

Transversalité

2. GOUVERNANCE

- **L'Agence Foncière Touristique** ➔ Maîtrise du foncier dans les zones touristiques ; Acquisition et vente aux promoteurs.
- **L'Office National du Tourisme Tunisien** ➔ Programmation des zones touristiques et élaboration des PAT.
- **Le Ministère de l'Environnement** ➔ Concepteur et contrôleur des Schémas régionaux d'aménagement.
- **L'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement** ➔ Etudes d'impact = préalable à l'approbation des études d'aménagement.
- **L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral** ➔ Gestion des espaces littoraux et suivi des opérations d'aménagement (DPM)
- **Les Conseils Municipaux** ➔ Autorisation de bâtir + Tourisme = Source de revenus.

3. FINANCEMENT

- **Les Infrastructures** ➔ Jusqu'en 1995, L'Etat avait en charge le financement des infrastructures jusqu'à la limite des îlots touristiques.
- **Le Fonds de Protection des Zones Touristiques** ➔ Loi 92-122 relative à la création d'un fonds spécial du trésor (Ministères de l'Intérieur et du Tourisme) = 1% du CA des hôteliers.
- **Les Zones Touristiques Municipales** ➔ Liste établie par décret.

ESPACE

Points Forts

Points Faibles

Zone Touristique

Choix des localisations

Lotissement

Protection de l'environnement

Monotonie

Acteurs

Transversalité

Politique

Financement

Implication

National

II – L'EAU

Ressources mobilisables > Besoins

2020 : Consommations > Ressources



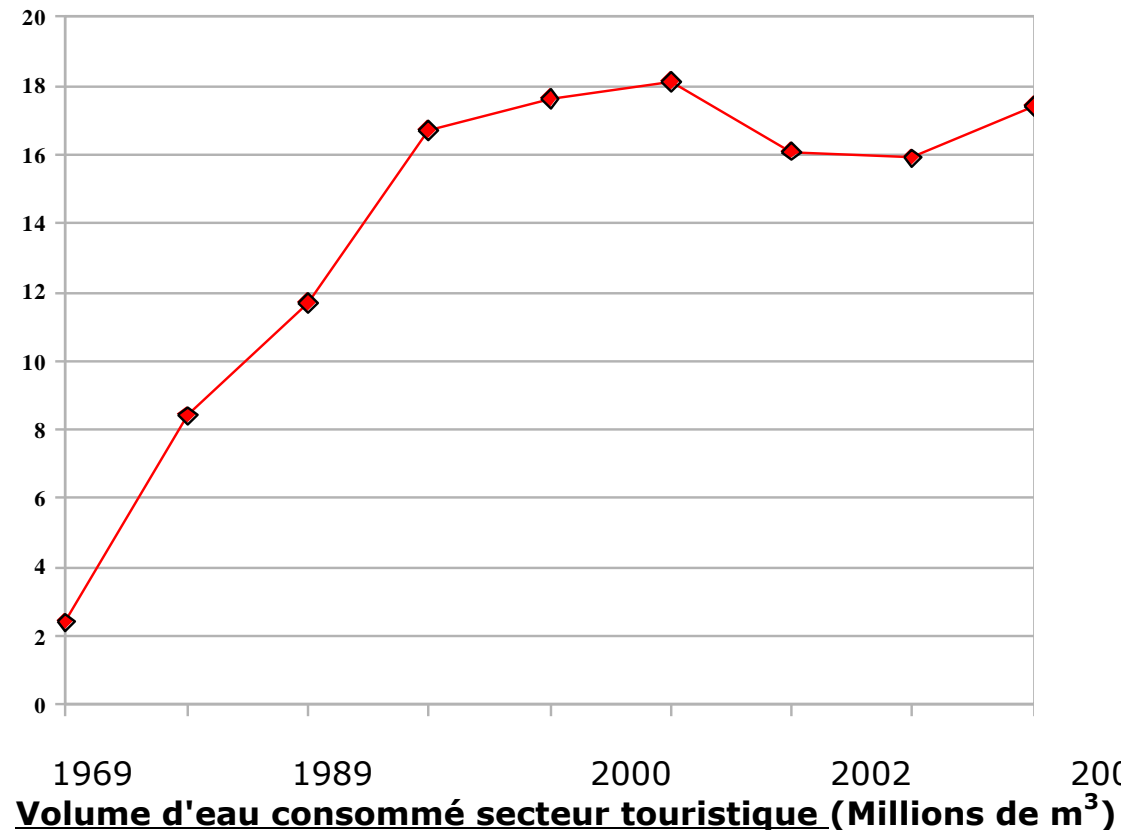
Maîtrise des consommations dont celle du tourisme

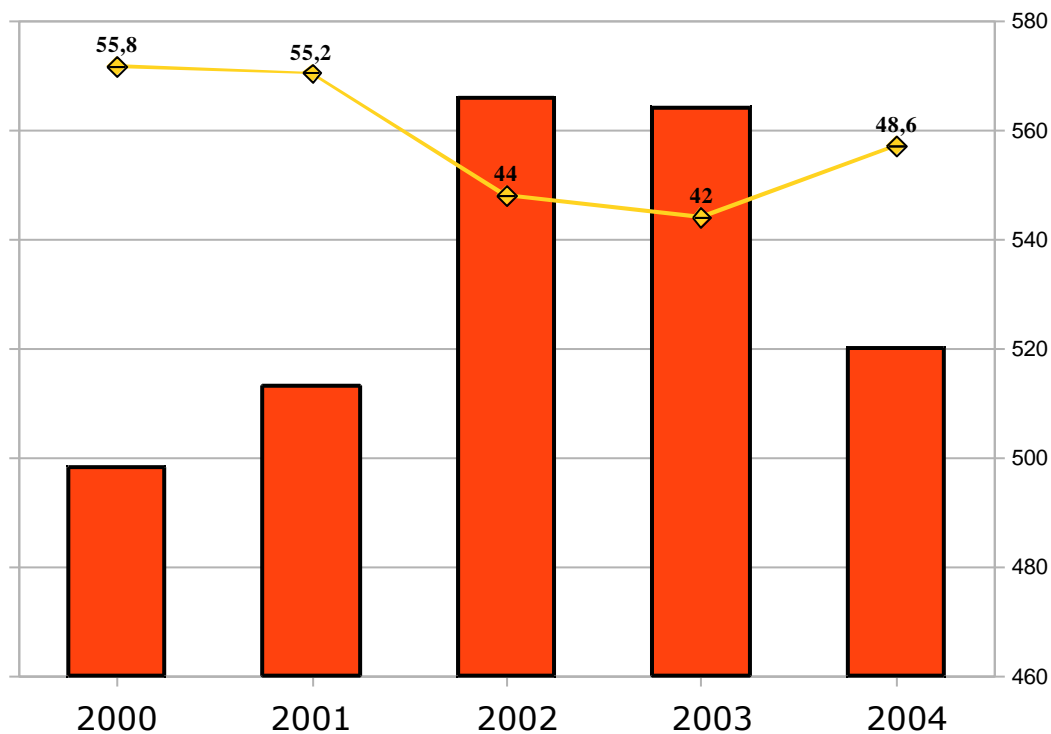
Recherche et utilisation d'autres ressources en eau

La Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (Sonede) = 1^{ère} ressource en eau des unités d'hébergement

Le nombre d'abonnés : **1969** **255**
 2000 **1063**
 2004 **1436**

La consommation du secteur du tourisme = 1% de la consommation totale





Consommation spécifique (l/j/lit) et Taux d'occupation (%)

Consommation spécifique = 2 parties :

Une partie fixe, à savoir l'arrosage des pelouses, l'irrigation des espaces verts, le nettoyage et cela, indépendamment du taux d'occupation de l'hôtel ;

Une partie variable, à savoir la consommation des résidents qui naturellement est fonction du taux d'occupation de l'hôtel.

Objectif : consommation hôtel ➔ **300 litres/jour/lit occupé**

La maîtrise de la consommation d'eau passe par :

- ◆ La modernisation des réseaux. Les pertes = 30 à 40% de la consommation
- ◆ La promotion des équipements économiques
- ◆ Stages de formation pour les agents de maintenance
- ◆ L'audit obligatoire des systèmes d'eau à l'intérieur des hôtels (Décret 2002-335 du 14 février 2002 fixant le seuil (2000m³) à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique et obligatoire (Établissement des consommations concernant chaque usage: sanitaires, nettoyage, chaufferie, climatisation, cuisine)
- ◆ Des tarifs de consommation élevés = 0,852 dinars (tarif supérieur au coût de production de l'eau). **Mais** recherche par les hôteliers de nouvelles sources, en particulier les forages
- ◆ L'utilisation des eaux rénovées

Autres ressources

- **Les stations d'épuration** ➔ Office national de l'assainissement (ONAS) + de 200 Millions m³ traités ; 35% réutilisés
 - ↳ Irrigation des jardins des hôtels (+ de 90 établissements, 900 ha)
 - ↳ Irrigation des golfs (1/3 de la superficie d'un golf, 550 ha)
 - ↳ Recharge des nappes phréatiques
- **Les forages** ➔ méconnaissance des volumes utilisés
 - ↳ Golfs
 - ↳ Hôtels (irrigation des espaces verts, réseau de chasse, d'incendie)
- **La valorisation des eaux pluviales** ➔ Niveau hôtelier
- **Les stations de dessalement des eaux saumâtres** ➔ Niveau régional Jerba et Zarzis et niveau hôtelier (1996 – 2 hôtels de la Chaîne El Mouradi)
- **Les stations de dessalement des eaux de mer** ➔ Niveau hôtelier (2001 – 6 hôtels de la Chaîne El Mouradi)

Mondialisation = Uniformisation ↔ Identification = Différenciation

La diversification des produits touristiques ➔ La territorialisation

**La gestion intégrée de la qualité ➔ Le développement durable (3 E)
et la satisfaction des touristes**

La formation ➔ Technicité + développement durable + animation

**La coopération ➔ Le 5 + 5 : ouverture à l'ensemble des pays
méditerranéens**

Le marché ➔ Analyse de la dynamique du marché